

Parkng sauvage de 2 roues sous mes fenetres

Par BONNAN, le 24/05/2011 à 10:54

Bonjour,

J'habite en copropriété un appartement situé en rez-de chaussée et donnant sur la sortie des caves. La rampe d'accès à la cave est une grille en métal. 8 véhicules 2 roues stationnent en permanence sous mes fenetres car ils peuvent fixer leur 2 roues avec une chaine autour de la grille. Outre la gêne occasionnée (passages fréquents sous mes fenetres, bruit à toute heure du jour et de la nuit), cela est dangereux car ces 2 roues se trouvent à moins de 2 metres de mes fenetres. En cas d'incendie, cela pourrait être très dangereux pour moi. J'ai contacté à plusieurs reprises le syndic des copropriétaires (Foncia) mais celui ci ne veut absolument rien faire. Ai-je un recours légal et si oui, lequel?

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Cordiales salutations

MME BONNAN

Par fra, le 24/05/2011 à 11:41

Bonjour, Madame,

Si le syndic ne veut rien faire, vous pouvez envoyer une LRAR à la Mairie, dans un premier temps, en insistant, principalement, sur les risques encourus, savoir : nuisances sonores et, surtout, incendie.

Par **BONNAN**, le **24/05/2011** à **13:42**

J vous remercie de votre intervention mais l'endroit où se garent les 2 roues appartient à la copropriété et non pas à la commune. Que peut faire la mairie pour moi?

Merci à vous par avance,

Cordialement,		
Mme BONNAN		

Par fra, le 24/05/2011 à 13:53

Elle pourrait s'intéresser à la question en cas de risque d'incendie et de propagation aux immeubles voisins.

Sinon, vous pouvez faire constater la situation par Huissier et transmettre le constat au syndic. Si votre copropriété est de nature privée, la Police ne pourra rien faire non plus.